

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
(C.D.A.C)

Réunion du jeudi 31 août 2017

I- Demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

Réunie le 31 août 2017, la commission départementale d'aménagement commercial de la Dordogne a émis un avis favorable à la demande de permis de construire modificatif valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par la SCI GLM, pour la modification substantielle d'un projet autorisé de création d'un ensemble commercial de 4 739 m² à Sarlat La Canéda, générant une extension de 907 m². Le projet modifié comprendra 9 cellules non alimentaires et 1 cellule alimentaire pour une surface de vente totale de 5646 m².